



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 330

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 330

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	21331
Rendre hommage à Mme Colombe St-Pierre nommée Chef de l'année au gala des Lauriers de la gastronomie québécoise	
M. Harold LeBel	21331
Souligner le 40e anniversaire de La Fondation François-Lamy inc.	
Mme Caroline Simard	21331
Souligner le 60e anniversaire du Corps de cadets 2600 de Rochebelle	
Mme Geneviève Guilbault	21332
Féliciter M. José Emilio Hernandez Janez pour le succès et l'originalité de son entreprise, La Mexicoise inc., spécialisée dans la nourriture à base d'insectes	
Mme Rita Le de Santis	21332
Demander au gouvernement d'investir davantage dans la culture au Québec	
M. Amir Khadir	21332
Souligner le 20e anniversaire de l'organisme Maison des grands-parents de Sherbrooke	
M. Luc Fortin	21333
Rendre hommage à M. Guy Boisclair et à Mme Solange Rouleau, fondateurs et artisans du succès de l'Auberge Godefroy	
M. Donald Martel	21333
Souligner le Jour de la Terre	
Mme Isabelle Melançon	21333
Souligner le 45e anniversaire du Club Optimiste Sainte-Julie inc.	
M. Stéphane Bergeron	21333
Présence du président de la Chambre des députés de la République d'Haïti, M. Gary Bodeau, accompagné d'une parlementaire	21334
Dépôt de documents	21334
Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, et note explicative	21334
Motion proposant d'approuver le protocole	21334
Rapport sur l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	21335
Réponse à une pétition	21335
Nouvel horaire de l'étude des crédits budgétaires 2018-2019	21335
Lettre du président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse informant de la démission de Mme Pascale Fournier à titre de membre à temps partiel de cette commission	21335
Lettre de démission de Mme Pascale Fournier à titre de membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	21335
Dépôt de pétitions	21335
Mettre en place un plan d'action favorisant l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap dans toutes les municipalités du Québec	21335
Questions et réponses orales	21336
Développement du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal	
M. Jean-François Lisée	21336
M. Philippe Couillard	21336
M. Jean-François Lisée	21336
M. Philippe Couillard	21337
M. Jean-François Lisée	21337
M. Philippe Couillard	21337
M. Jean-François Lisée	21337
M. Philippe Couillard	21337

Table des matières (suite)

Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs	
Mme Catherine Fournier	21338
M. David Heurtel	21338
Mme Catherine Fournier	21338
M. David Heurtel	21338
M. Jean-François Lisée	21339
M. Philippe Couillard	21339
Investissement gouvernemental dans le développement des CSeries	
M. Alain Therrien	21339
Mme Dominique Anglade	21339
M. Alain Therrien	21339
Mme Dominique Anglade	21340
M. Alain Therrien	21340
Document déposé	21340
Mme Dominique Anglade	21340
Regroupement du CHU Sainte-Justine et du CHUM sous une même gouverne	
M. François Legault	21341
M. Philippe Couillard	21341
M. François Legault	21341
M. Philippe Couillard	21341
M. François Legault	21342
M. Philippe Couillard	21342
Services éducatifs pour les enfants d'âge scolaire des demandeurs d'asile	
M. Jean-François Roberge	21342
M. David Heurtel	21342
M. Jean-François Roberge	21343
M. Sébastien Proulx	21343
M. Jean-François Roberge	21343
M. David Heurtel	21343
Droit de la Caisse de dépôt et placement de se départir du Réseau express métropolitain	
M. Alain Therrien	21343
M. André Fortin	21344
M. Martin Ouellet	21344
M. André Fortin	21344
M. Jean-François Lisée	21345
M. Philippe Couillard	21345
Francisation des immigrants	
Mme Catherine Fournier	21345
M. David Heurtel	21345
Mme Catherine Fournier	21346
M. David Heurtel	21346
Mme Catherine Fournier	21346
M. David Heurtel	21346
Francisation obligatoire pour les immigrants	
Mme Claire Samson	21347
M. David Heurtel	21347
Mme Claire Samson	21347
M. David Heurtel	21347
Mme Claire Samson	21348
M. David Heurtel	21348
Réforme de la législation en matière d'accès à l'information	
M. Mathieu Traversy	21348
Mme Kathleen Weil	21349

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	21349
Condamner l'attaque au camion-bélier perpétrée à Toronto le 23 avril 2018 et offrir des condoléances aux familles et aux proches des victimes	21349
M. Philippe Couillard	21350
M. Jean-François Lisée	21350
M. François Legault	21350
M. Amir Khadir	21351
Mise aux voix	21351
Présenter un rapport détaillé des dépenses des missions parlementaires	21352
Mise aux voix	21352
Souligner la commémoration du génocide du peuple arménien	21352
Mise aux voix	21353
 Avis touchant les travaux des commissions	 21353
Ajournement	21353

Le mardi 24 avril 2018 — Vol. 44 N° 330

(Treize heures quarante et une minutes)

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous souhaite un bel après-midi et un bon mardi. Veuillez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous allons procéder à la rubrique Déclarations de députés. Et je suis prêt à entendre la première déclaration, et c'est M. le député de Rimouski, oui.

M. LeBel : C'est moi, la première? On m'avait dit la deuxième. O.K.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Que vous le vouliez ou pas, c'est vous. À vous.

Rendre hommage à Mme Colombe St-Pierre nommée Chef de l'année au gala des Lauriers de la gastronomie québécoise

M. Harold LeBel

M. LeBel : M. le Président, la semaine passée, les projecteurs étaient braqués sur le Bas-Saint-Laurent. Pourquoi? Parce qu'il y avait une femme extraordinaire, Colombe St-Pierre, qui a été couronnée Chef de l'année au premier gala des Lauriers de la gastronomie québécoise, le 16 avril dernier.

S'il y en a qui l'ont vue à *Tout le monde en parle* récemment, vous avez pu découvrir une femme enjouée, qui est très fière de son coin de pays, qui est quelqu'un qui parle de sa passion, et c'est vraiment exceptionnel. Et ce qu'elle nous dit aussi, c'est que la gastronomie, c'est un geste politique, que derrière nos choix en gastronomie il faut se souvenir de la devise *Je me souviens*, ce qui est au-dessus de votre tête, M. le Président. Et je pense qu'elle nous a lancé un bon message, un message important.

Et j'invite tous les gens, j'invite les gens qui passent dans le Bas-Saint-Laurent à venir à Chez Saint-Pierre, qui est une adresse à retenir pour tous les épicuriens du Québec et pour toutes les fines bouches — comme vous, M. le Président — de ce monde qui désirent découvrir de nouvelles saveurs dans la cuisine festive de Colombe St-Pierre chez nous, dans le Bas-Saint-Laurent. Ça fait que j'invite tout le monde. Vraiment, on est très fiers d'elle. C'est quelqu'un d'humain et c'est quelqu'un qui passe sa passion. Ça a touché tout le monde, et je pense que tout le Québec est en amour avec elle.

Merci, tout le monde. Puis venez faire un tour dans le Bas-Saint-Laurent.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci, M. le député de Rimouski. Et, avec vos déclarations, je vais être obligé de faire attention à ce que je mange.

Je cède la parole, maintenant, à Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, Mme la députée.

Souligner le 40e anniversaire de La Fondation François-Lamy inc.

Mme Caroline Simard

Mme Simard : Merci, M. le Président. Je suis heureuse de souligner le 40e anniversaire de La Fondation François-Lamy, qui vise à préserver et promouvoir le patrimoine architectural, culturel et naturel de l'île d'Orléans.

Fondé en 1978, l'organisme visait alors à préserver et mettre en valeur le patrimoine religieux de la paroisse de Sainte-Famille. Au fil des ans, la mission de la fondation n'a cessé de s'accroître pour englober l'ensemble du patrimoine de l'île d'Orléans.

En 1997, la fondation fait l'acquisition de la maison Drouin afin de l'ouvrir au grand public. Elle est classée immeuble patrimonial en 2010 et entièrement restaurée en 2013.

En 1998, la fondation acquiert l'ancien presbytère de Sainte-Famille, devenant la Maison de nos aïeux, qui présente des expositions à caractère historique et s'emploie à bonifier l'accès à des ressources en généalogie.

Et, en 2001, la fondation inaugure le parc des Ancêtres, un lieu de détente et de commémoration au coeur du village de Sainte-Famille.

Je tiens à féliciter les membres du conseil d'administration et les bénévoles pour ces accomplissements et leur précieux engagement au fil des ans. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : On vous remercie pour votre déclaration. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Louis-Hébert pour sa déclaration. Mme la députée de Louis-Hébert, à vous.

**Souligner le 60e anniversaire du Corps
de cadets 2600 de Robebelle**

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Merci, M. le Président. 60 ans déjà que le Corps de cadets 2600 de Robebelle contribue significativement à l'épanouissement des jeunes femmes et hommes, dont la plupart résident dans la circonscription de Louis-Hébert. Via une panoplie d'activités cognitives et physiques, dont des formations d'entraînement hebdomadaires, des exercices ponctuels en plein air, des compétitions de survie et des activités d'adresse, ces jeunes développent des habiletés extraordinaires qui font d'eux des citoyens exemplaires, responsables et autonomes. Votre précieuse collaboration permet d'outiller nos jeunes pour qu'ils soient en mesure de relever les défis évolutifs qu'impose notre société et, pour certains, de mener une notable carrière parmi les Forces canadiennes.

Guidés par des valeurs de leadership, d'entraide et de civisme, les cadets 2600 de Robebelle soutiennent l'essor de notre communauté par leur mobilisation et leur détermination lors de nombreux événements.

Capitaine Bélanger, j'adresse toute ma gratitude à votre organisation et aux centaines de cadets formés et unis depuis plus de 60 ans. Je suis fière de vous. Bonne continuité.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous remercie, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Bourassa-Sauvé pour sa déclaration.

**Féliciter M. José Emilio Hernandez Janez pour le succès
et l'originalité de son entreprise, La Mexicoise inc.,
spécialisée dans la nourriture à base d'insectes**

Mme Rita Lc de Santis

Mme de Santis : Merci, M. le Président. 2 milliards de personnes mangent régulièrement des insectes à travers le monde. Ça vous étonne? Moi, pas du tout puisque, depuis deux ans, un Nord-Montréalais commercialise la nourriture à base d'insectes, ce qu'on appelle l'entomophagie. Et ça marche! Même très bien.

Emilio Hernandez, un Mexicain d'origine, a démarré son entreprise, La Mexicoise, dans son modeste sous-sol et est maintenant présent dans plus de 50 points de vente au Québec, un succès propulsé par le fait que les insectes sont riches en vitamines et minéraux et que leur élevage est écologique, ce qui en fait une option intéressante pour les végétaliens et les adeptes du zéro déchet.

Je suis certaine que plusieurs grimacent à l'idée de manger de la nourriture contenant des insectes, mais, croyez-moi, l'essayer, c'est l'adopter.

Bravo pour votre initiative et votre originalité, M. Hernandez! Longue vie...

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci beaucoup, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, M. le député.

**Demander au gouvernement d'investir
davantage dans la culture au Québec**

M. Amir Khadir

M. Khadir : M. le Président, c'est bien connu, l'insecte est l'avenir de l'homme. Évidemment, pour la femme, la femme a de meilleures ambitions que l'homme.

Je vais vous parler du financement de la culture au Québec.

Il y a presque un an, des travailleurs culturels se rassemblaient pour dénoncer l'état d'urgence créé par le sous-financement du Conseil des arts et des lettres du Québec. En juin, le gouvernement leur accordait la somme dérisoire de 4 millions de dollars, 10 % du montant demandé.

Chaque jour, les organismes culturels se démènent pour faire plus avec moins. Des initiatives comme L'Atelier circulaire, qui allie méthodes traditionnelles et nouvelles en arts imprimés, qui est pourtant un modèle d'effervescence en offrant une galerie d'art, un atelier de production, un magasin de matériel artistique, peinent à survivre.

Dans des quartiers centraux comme Le Plateau—Mont-Royal ou le Mile End, qui ont fait de la culture leur signature propre, la hausse du coût des loyers et des taxes ajoute au manque de financement et crée une situation insoutenable pour ces organismes.

Il est temps de reconnaître le besoin fondamental qu'il y ait un milieu artistique vibrant pour ces quartiers. Remettons la culture au centre de nos préoccupations et accordons-leur le financement que la culture mérite.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci, M. le député de Mercier. Je reconnais maintenant M. le député de Sherbrooke pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, M. le député.

**Souligner le 20e anniversaire de l'organisme
Maison des grands-parents de Sherbrooke**

M. Luc Fortin

M. Fortin (Sherbrooke) : Oui, merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais souligner aujourd'hui le 20e anniversaire de la Maison des grands-parents de Sherbrooke.

Depuis le 7 mai 1998, elle organise des rencontres intergénérationnelles qui favorisent l'exercice du rôle de grand-parent auprès des jeunes, des familles et de toute la communauté. Cette initiative permet l'épanouissement des personnes âgées et aide à briser leur isolement.

La Maison des grands-parents révèle aux plus jeunes leur immense potentiel. Elle reçoit les jeunes Sherbrookoïses qui désirent créer des liens tout en s'amusant avec les membres bénévoles. De plus, elle contribue à la réussite scolaire des enfants en s'impliquant au sein des écoles primaires et a même développé un volet s'adressant aux adolescents.

Présente à de nombreuses tables de concertation du milieu, elle assure la promotion d'une image positive du vieillissement ainsi que la défense des besoins des aînés.

Je tiens à féliciter, M. le Président, toute l'équipe de la Maison des grands-parents, et je lui souhaite un bon 20e anniversaire. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci. Je cède maintenant la parole à M. le député de Nicolet-Bécancour pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, M. le député.

**Rendre hommage à M. Guy Boisclair et à Mme Solange Rouleau,
fondateurs et artisans du succès de l'Auberge Godefroy**

M. Donald Martel

M. Martel : Merci, M. le Président. Si la circonscription de Nicolet-Bécancour possède de très nombreux atouts pour assurer son développement, elle compte aussi sur le dynamisme et le talent de ses entrepreneurs, impliqués dans toutes sortes de domaines. À cet égard, je veux aujourd'hui rendre hommage à deux entrepreneurs de chez nous, M. Guy Boisclair et Mme Solange Rouleau, de l'Auberge Godefroy, à Bécancour.

Passionnés par l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration, le couple Boisclair-Rouleau a décidé de se lancer, à la fin des années 80, dans la grande aventure de l'Auberge Godefroy. Au fil des ans, malgré les soubresauts de l'économie et de l'industrie touristique, l'Auberge Godefroy a su s'affirmer et elle est maintenant classée hôtel quatre étoiles. Elle fait non seulement la fierté des gens de toute la région, mais sa réputation dépasse largement nos frontières.

Je salue donc la détermination et le souci d'excellence de M. Guy Boisclair et Mme Solange Rouleau, les grands artisans du succès de l'Auberge Godefroy. Bravo à vous deux!

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous remercie, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Verdun pour sa déclaration d'aujourd'hui. Mme la députée, à vous la parole.

Souligner le Jour de la Terre

Mme Isabelle Melançon

Mme Melançon : Merci, M. le Président. Donc, depuis 1995, le 22 avril, on célèbre le Jour de la Terre, au Québec, comme un peu partout dans le monde.

Cette année encore, nous avons participé à la plantation d'arbres sur le territoire du Grand Montréal. Il s'agit d'un legs vert et durable au Québec.

Dimanche dernier, c'était donc le jour de la célébration du Jour de la Terre et surtout jour d'action, et ce, un peu partout au Québec. J'ai participé à de nombreuses activités sur le plan national, bien sûr, à titre de ministre de l'Environnement, ainsi qu'à titre de députée de Verdun dans ma circonscription.

Alors que la terre nous envoie des signaux d'alarme, que l'urgence d'agir contre les changements climatiques se fait sentir plus que jamais, j'invite toute la population du Québec à faire de chaque jour le Jour de la Terre. Chaque geste posé s'inscrit dans le mouvement mondial de la lutte contre les changements climatiques. C'est ensemble que nous pouvons faire une différence en faveur d'un monde vert et sobre en carbone. Merci, M. le Président.

• (13 h 50) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : On vous remercie pour votre déclaration, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Verchères pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, M. le député.

Souligner le 45e anniversaire du Club Optimiste Sainte-Julie inc.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron : Merci, M. le Président. C'est le 3 février dernier que nous avons célébré le 45e anniversaire de fondation du Club Optimiste de Sainte-Julie. Nous avons alors souligné près de cinq décennies de dévouement

exemplaire consacré au mieux-être des Julievilloises et Julievillois, particulièrement les jeunes, qui seront sous peu aux commandes de notre société.

C'est notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre d'activités favorisant l'esprit communautaire et l'entraide, le tout dans une ambiance des plus conviviales, que les optimistes de Sainte-Julie s'acquittent de leur mission depuis toutes ces années. L'engagement indéfectible dont les membres de cette remarquable organisation ont fait preuve pendant ces 45 ans d'existence afin d'assurer son bon fonctionnement et son rayonnement est digne de mention. Ces personnes au grand coeur méritent donc toute notre gratitude.

Bravo! Bon 45e anniversaire et longue vie au Club Optimiste de Sainte-Julie et à ses membres!

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous remercie, M. le député de Verchères. Et cette dernière déclaration met fin à la rubrique Déclarations de députés.

Les travaux sont suspendus pour quelques instants.

(Suspension de la séance à 13 h 52)

(Reprise à 14 heures)

Le Président : Mesdames messieurs, nous allons nous recueillir quelques instants, en ayant évidemment une pensée particulière pour toutes les personnes et leurs familles, particulièrement les familles et les amis des gens qui ont été victimes de l'acte complètement fou qu'on a vu hier à Toronto. Alors, je vous les recommande dans votre réflexion et dans votre recueillement.

Merci. Veuillez vous asseoir, ou presque, ou presque.

**Présence du président de la Chambre des députés de la République d'Haïti,
M. Gary Bodeau, accompagné d'une parlementaire**

Il me fait plaisir de vous présenter, dans nos tribunes, le président de la Chambre des députés de la République d'Haïti, M. Gary Bodeau, ainsi que la députée qui l'accompagne. M. Bodeau.

Alors, nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation d'un projet de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, Mme la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la Jeunesse et à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie — c'est assez? Oui.

**Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des
personnes handicapées des Nations unies, et note explicative**

Mme Charlebois : Alors, M. le Président, au nom de ma collègue la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose, à titre de document, l'engagement international important suivant, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement, alors le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies.

Le Président : Ce document est déposé. Mme la ministre déléguée à la Réadaptation.

Mme Charlebois : En fait, M. le Président, j'ai le même document, mais je n'ai pas la motion avec moi. Me donnez-vous deux secondes, M. le Président?

Le Président : Bien sûr.

Motion proposant d'approuver le protocole

Mme Charlebois : Ce que je peux vous dire, c'est qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales je fais motion pour que l'Assemblée nationale approuve, dans le délai prescrit par la loi en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies. Voilà, M. le Président.

Le Président : Alors, c'est de toute beauté. Alors, moi, je vous avise qu'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales la motion que vous avez présentée est présentée mais ne pourra pas être débattue avant 10 jours.

M. le ministre des Affaires municipales.

**Rapport sur l'application de la Loi pour assurer
l'occupation et la vitalité des territoires**

M. Coiteux : Oui, M. le Président. Je dépose aujourd'hui le rapport d'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018.

Le Président : Alors, ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

Réponse à une pétition

M. Fournier : M. le Président, bonjour. Je dépose la réponse du gouvernement à la pétition présentée par le député de Borduas le 14 mars 2018.

Nouvel horaire de l'étude des crédits budgétaires 2018-2019

Et je dépose également, à votre demande, une mise à jour du calendrier des crédits budgétaires 2018-2019.

Le Président : Alors, ces documents sont déposés.

**Lettre du président par intérim de la Commission des droits de la personne et des
droits de la jeunesse informant de la démission de Mme Pascale Fournier
à titre de membre à temps partiel de cette commission**

Pour ma part, je dépose une lettre que m'a adressée M. Philippe-André Tessier, président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, m'informant de la démission de Me Pascale Fournier — Pascale Fournier — à titre de membre à temps partiel de la commission. Cette démission prenait effet le 20 avril 2018.

**Lettre de démission de Mme Pascale Fournier à titre de membre à temps partiel
de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

Je dépose également copie de la lettre de Me Fournier adressée au président par intérim de la commission. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Borduas.

**Mettre en place un plan d'action favorisant l'accessibilité des personnes
vivant avec un handicap dans toutes les municipalités du Québec**

M. Jolin-Barrette : Vous me permettez, M. le Président, de saluer M. Paul Lupien, initiateur de la pétition, dans nos tribunes.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 114 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant qu'en 2012 plus de 600 000 personnes vivaient au Québec en situation de handicap;

«Considérant que l'accessibilité universelle est un principe qui sert autant aux personnes handicapées, aux malades, aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes avec poussettes;

«Considérant qu'il serait mieux pour une société d'inclure davantage les personnes à mobilité réduite ou handicapées [afin] de favoriser leur participation sociale;

«Considérant qu'il est souvent plus économique de bâtir des installations accessibles universellement plutôt que de les modifier par la suite;

«Considérant que les personnes handicapées ou à mobilité réduite doivent circuler été comme hiver;

«Considérant qu'en 2012, 27 % des personnes avec un handicap significatif résidaient dans des municipalités qui comptaient moins de 15 000 citoyens;

«Considérant que l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale oblige seulement les municipalités de plus de 15 000 habitants à avoir un plan d'action;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«De modifier l'article 61.1 de la loi précitée pour obliger l'ensemble des municipalités au Québec à avoir un plan d'action;

«D'encourager les municipalités à inviter une personne handicapée, un représentant d'organisme et un représentant du centre intégré de santé et des services sociaux de leur région à siéger sur leur comité de plan d'action;

«Que les municipalités du Québec adhèrent à des normes communes pour le déneigement, l'entretien et le stationnement en tenant compte des personnes handicapées et à mobilité réduite.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, M. le Président.

Le Président : Alors, l'extrait de cette pétition est déposé.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus, donc, à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

Développement du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : M. le Président, hier, j'étais avec plusieurs collègues des deux côtés de la Chambre à un forum extrêmement important Laval-couronne nord sur les problèmes de congestion, sur le fait que la vie québécoise aujourd'hui, pas seulement sur la Rive-Sud, à Québec ou sur l'île de Montréal, mais sur la Rive-Nord, c'est de perdre du temps dans sa voiture sans raison. Sur l'autoroute 15, qui est la pire, qui va des Laurentides jusqu'à Laval et à Montréal, on était habitués de perdre 40 heures, 40 heures dans le trafic. Ça a augmenté à 640 heures. Et, si la tendance se maintient, d'ici trois ans, ça va doubler, d'ici trois ans, selon les études qui ont été déposées hier.

Alors, les gens de la couronne nord ont dit : Qu'est-ce qu'on peut faire? Bien, une des choses qu'ils ont proposées hier, c'est de faire en sorte qu'il y ait des voies réservées d'autobus sur l'autoroute 15 qui se rendent sur le réseau de transport en commun métropolitain. Mais ça, ça pose un énorme problème. Parce qu'avant le REM ça aurait été possible parce qu'ils auraient pu se mettre dans les wagons du train de banlieue de Deux-Montagnes, où il y avait de la place, mais là, maintenant, avec le REM, ces voies réservées de la 15 arriveraient dans des stations où c'est plein, il n'y a plus de place.

Où est-ce qu'elles vont embarquer — je demande au premier ministre — les milliers de personnes qui vont descendre des autobus si le REM est...

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, je remercie mon collègue de toucher cette question de la mobilité. Vous savez qu'on en a fait un thème central de notre action gouvernementale aujourd'hui et pour les prochaines années, et ce sera quelque chose qu'on va présenter en campagne électorale à la population, notamment à la population de la couronne nord de Montréal. Mon collègue le ministre des Transports a annoncé la mise en place d'un bureau de projets pour regarder non pas un projet spécifique, mais l'ensemble de l'enjeu de la mobilité pour la couronne nord. Il faudra regarder toutes les modalités. Il y a déjà des voies réservées sur la 15, il va y avoir d'autres projets pour en faire d'autres. Il y a un projet routier qui a été annoncé, la 19, qui est d'une grande importance, qui comprend un volet de mobilité durable, et on nous a demandé... apparemment, mon collègue me disait, on nous demandait d'y joindre... de faire des jonctions avec le REM, ce qui est une très, très bonne nouvelle, contrairement à ce que mon collègue essaie de laisser entendre.

Alors, je pense que, là, la question suivante, ça va être de demander à la population de la couronne nord : Qui est le plus crédible pour réaliser cet ambitieux projet? Et, compte tenu de l'excellence de la gestion des finances publiques et de l'économie, de la dette du Québec, je pense qu'on est nettement les mieux placés pour le faire. Avec le dépôt de la politique de mobilité durable, avec l'annonce de la 19, avec le REM, on a, en fait, tous les outils maintenant pour aller à la couronne nord de Montréal, qui est là où subsiste un des plus importants enjeux de mobilité autour de Montréal, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : C'est la bonne question. Qui est le plus crédible? Le gouvernement qui fait en sorte de retirer, sur cette voie, 55 % des places assises à la période de pointe le matin et qui brise le rêve de la couronne nord d'amener des autobus là? Ou le Parti québécois qui, avec Le Grand Déblocage, double le nombre de places assises sur ce train de banlieue? Le premier ministre n'a même pas l'air au courant du problème qu'il a créé avec son train électrique construit en Inde.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, oui, bien, j'étais surpris que mon collègue ne se rende pas compte de ce qu'il disait. Lui, il parle du nombre de wagons, mais il oublie un enjeu absolument critique puis qui fait toute la différence, c'est la fréquence de passage des trains. Ah! détail.

Alors, on parle ici d'un projet électrique, automatisé, où les trains vont passer à une fréquence de trois minutes. Franchement, M. le Président, en termes de niveau de service... Parce que l'enjeu sur Deux-Montagnes, c'est le niveau de service actuel. L'enjeu sur la 20, c'est la surcharge du réseau ferroviaire. L'ajout du REM, de la fréquence de desserte, nous permet, d'une part, de mieux desservir la population, mais également de projeter vers l'avenir des liens supplémentaires vers la couronne nord et notamment les Basses-Laurentides. C'est à eux qu'on pense, c'est à eux que je pensais également, aux Basses-Laurentides, à Mirabel...

• (14 h 10) •

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...lorsqu'on a soutenu Bombardier.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : Le constat est clair, M. le Président, le premier ministre n'est pas au courant du dossier. Il n'est pas au courant qu'en comptant toutes les fréquences, à l'heure de pointe, son train électrique construit en Inde va enlever, au total, 55 % de places assises. Le Grand Déblocage augmenterait de 100 % le nombre de places assises. Il n'est pas au courant qu'il sera impossible de permettre aux gens du nord de venir en autobus puis d'entrer dans un train électrique plein, construit en Inde. Il n'est pas au courant.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Je ne sais pas où son train à lui aurait été construit. On pourra le lui demander. Mais, étant donné qu'il n'a pas d'argent, M. le Président... Il dit lui-même qu'il lui manque 3 milliards pour faire son projet. Parce qu'il peut oublier la Caisse de dépôt dans son projet. Donc, il lui manque 3 milliards pour faire son projet, et qui n'a pas du tout l'impact dont il parle pour les gens de la couronne nord.

Encore une fois, M. le Président, je suis déçu de voir le Parti québécois encore une fois tourner le dos à l'histoire. Ils l'ont fait pour le nucléaire à l'époque du choix de l'hydroélectricité, ils le font alors qu'on lance le plus important projet de transport collectif, le plus moderne qu'on ait vu depuis le métro de Montréal. C'est quand même incroyable, mais c'est une habitude, semble-t-il.

Alors, nous, on va écouter les élus, on va travailler avec l'ARTM et on va arriver avec un plan très ambitieux qui regroupera plusieurs modalités, pas seulement une, pour donner aux gens de la couronne nord la qualité de vie qu'ils demandent.

Le Président : Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : Le premier ministre peut parler du nucléaire ou des débats de 1973. Ce qui va se passer dans trois ans, c'est qu'il y a des milliers de résidents de la couronne nord qui vont vouloir débarquer de leurs autobus puis monter dans le REM, puis ça va être plein, selon les prévisions actuelles de la caisse. Il n'est pas au courant de ça. Je lui dis, il va empêcher le rêve des gens de la couronne nord d'avoir un accès à Montréal.

Est-ce qu'il va se réveiller puis se rendre compte que son REM, il nuit à la mobilité, au lieu d'aider?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Malheureusement... Écoutez, mon collègue... Malheureusement pour lui, mon collègue était présent également toute la journée à bien écouter les demandes des élus locaux, mes collègues également... de Lanaudière, le ministre responsable de Lanaudière était là. En fait, il y avait deux demandes : soit les lier à la ligne orange, qui a déjà des problèmes de surcharge, soit les lier avec le REM. Alors, ce n'est pas du tout ce qu'il dit. Les gens, au contraire, remarquent, M. le Président, voient toute la perspective d'avenir que cette nouvelle technologie confortable, électrique, automatique va apporter pour l'ensemble de la grande région de Montréal, non pas pour le REM lui-même, mais les perspectives d'avenir et de développement qu'elle va apporter.

Il y a des borborygmes de l'autre côté. Je ne peux pas parler plus, M. le Président, mais je vous dis : On va aller de l'avant.

Le Président : Principale, Mme la députée de Marie-Victorin.

Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : M. le Président, il y a un peu moins de 2 000 places en hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile au Québec. Cet été, on prévoit des périodes de pointe où ils seront plus de 500 à traverser la frontière à chaque jour par le chemin Roxham. Le calcul est très simple. On va avoir atteint notre limite de capacité en à peine quatre jours.

On sait que le noeud de l'affaire, le noeud du problème, c'est qu'il y a une entente, qui lie le Canada avec les États-Unis, qui empêche les migrants de se présenter aux postes de douane régulière tout au long de la frontière canadienne pour venir demander l'asile au Canada, ce qui fait en sorte qu'ils passent à plus de 91 %, de façon irrégulière, par le Québec.

Alors, moi, je me demande pourquoi est-ce que le ministre n'accepte pas... ne joint pas sa voix à la nôtre, à celle d'Amnistie internationale, à celles de plusieurs experts en immigration pour faire en sorte que l'immigrant puisse tout simplement demander l'asile au Canada par les voies régulières, par les douanes.

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Merci, M. le Président. Alors, depuis la rencontre à Ottawa, mercredi, on sent qu'il y a plusieurs changements de la part du gouvernement fédéral sur le dossier des demandeurs d'asile. Déjà, encore aujourd'hui, le ministre Garneau, à Ottawa, a dit clairement qu'on était à la recherche de solutions concrètes rapidement. Même chose du côté du ministre de l'Immigration fédéral, qui travaille à trouver des solutions concrètes, notamment la solution qui a été proposée mercredi, de mettre en place un système de triage pour envoyer les demandeurs d'asile ailleurs qu'au Québec, surtout lorsqu'ils demandent d'aller ailleurs qu'au Québec. Il y a également des sommes importantes qui vont être ajoutées pour traiter les délais de traitement des demandes d'asile.

Et, sur la question de l'accord sur les tiers pays... les pays tiers sûrs, pardon, M. le Président, le whip du gouvernement fédéral a dit en entrevue jeudi dernier, je cite : «C'est une possibilité, mais vous savez que ça se fait à deux. Il y a un dialogue constant avec les autorités américaines.» Ça, c'est le lendemain de la rencontre de mercredi soir avec le gouvernement fédéral. Tout est sur la table, mais cette entente, c'est de compétence fédérale, tout comme la question des demandeurs d'asile.

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : C'est au fédéral de répondre à cette question, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : Évidemment, M. le Président, mais on s'attend à ce que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités et exige au gouvernement fédéral de suspendre cette entente. Il faut qu'on puisse agir en amont. Parce que ce n'est pas une partie de plaisir pour les migrants de traverser la frontière de façon irrégulière. Il faut s'assurer qu'ils ne soient pas en proie au réseau de passeurs, mais il faut aussi rassurer la population québécoise et montrer que l'accueil des demandeurs d'asile se fait par les voies officielles, par les douanes.

Alors, allez-vous renouveler... allez-vous demander au gouvernement fédéral d'agir?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Ce que nous avons fait la semaine dernière, justement, en allumant le feu jaune, M. le Président, c'est de prendre nos responsabilités et de faire en sorte que la population québécoise soit rassurée et qu'elle sache clairement que le Québec va faire sa part au niveau humanitaire, comme il l'a fait l'an dernier en accueillant plus de 50 % des demandeurs d'asile au Canada. Mais ça, ces 25 000 là, il faut continuer à s'en occuper. Comme le ministre de l'Éducation me l'avait dit, c'est comme si on devait ajouter cinq nouvelles écoles pour s'occuper des 2 500 enfants qui sont arrivés l'année dernière. On ne peut pas faire ça année après année. Alors, on prend nos responsabilités, on exige du fédéral qu'il prenne les siennes, et ça comprend l'entente sur les pays tiers sûrs.

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : Mais, cela dit, c'est une question qui relève du gouvernement fédéral et...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : Bien, on apprend quelque chose de très important, et je tiens à saluer le travail du ministre de l'Immigration, qui a osé dire au gouvernement fédéral : L'entente sur les pays tiers sûrs crée une situation qui n'est pas acceptable. Et la situation humainement acceptable, c'est de fermer le chemin Roxham et de faire en sorte que les demandeurs d'asile viennent dans toutes les autres... dans les postes frontière réguliers.

Alors, est-ce que le premier ministre va se joindre à moi pour qu'on demande, en tant qu'Assemblée, en tant que chef, officiellement, au gouvernement libéral de suspendre l'entente des pays tiers sûrs?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : On va poursuivre nos échanges avec le gouvernement fédéral sur un ensemble de sujets. Ce sujet-là fait partie des échanges qu'on a avec eux. Mais, malheureusement pour lui, ce n'est pas lui qui prendra cette décision-là, c'est une entente, comme a dit mon collègue, qui est du ressort du gouvernement fédéral, et c'est à eux de régler cette question. Il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés.

Nous, ce qu'on veut faire, M. le Président — allons à l'essentiel — on veut faire un effort humanitaire, comme on a fait, tout le monde l'a remarqué, l'an dernier, le Québec a été vraiment, vraiment présent. On a l'équivalent de cinq écoles de plus sur le terrain actuellement. Ce qu'on dit au gouvernement fédéral : Vous devez nous aider pour — en passant — exercer votre juridiction et s'assurer que, s'il y a du travail humanitaire à faire, on puisse le faire dans des bonnes conditions. Mais je pense que l'ensemble des Québécois s'attend à cela...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...s'attend également à l'émission plus rapide des permis de travail.

Le Président : Principale, M. le député de Sanguinet.

Investissement gouvernemental dans le développement des CSeries

M. Alain Therrien

M. Therrien : M. le Président, ce matin, j'ai posé une question bien simple à la ministre de l'Économie : Combien vaut actuellement l'investissement de 1 milliard de dollars US de l'argent des Québécois dans la série C? Écoutez bien, M. le Président, la ministre responsable ainsi que toute la flopée de fonctionnaires avec elle aujourd'hui ont répondu : On ne le sait pas. Eh bien, nous sommes allés dans le rapport annuel de Bombardier, à la page 202, et je cite : Au 31 décembre 2017, l'actif de la société en commandite de la série C totalisait 4,1 milliards. On sait qu'on détient 18,9 % de ce montant-là, et donc ça veut dire qu'on est rendus à 784 millions de dollars, une perte sèche de 216 milliards de dollars US.

Est-ce que la ministre confirme que la valeur du placement a baissé de plus de 20 % en 2017?

Le Président : Mme la ministre de l'Économie.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Merci, M. le Président. Alors, M. le Président, j'ai passé deux heures ce matin, en crédits avec le député de Sanguinet, à rectifier les faits. Alors, la première chose que je vais dire, c'est qu'il y a eu une transaction avec Airbus, mais cette transaction n'est pas encore complétée — c'est la première chose que je vais dire — ce qui signifie qu'en date aujourd'hui, aujourd'hui, le gouvernement possède, à l'intérieur de la série C, 32 % de la série C, 32 %.

Le député de Sanguinet a choisi d'utiliser dans les chiffres de Bombardier la valeur des actifs au lieu de prendre la valeur marchande. Il a choisi d'utiliser cette méthode-là, chose qui le regarde. Ce n'est pas ce que l'on recommande. Mais, même si on utilise la technique du député de Sanguinet et qu'on prend la valeur des actifs, on constate que la valeur des actifs est à 4 150 000 000 \$. Or, 4 150 000 000 \$ multiplié par 32 %, M. le Président, je vous le donne en mille, ça donne 1,3 milliard, M. le Président. Alors, dans toute la réflexion qu'il fait, je lui demande peut-être un peu plus de calme et peut-être même, j'oserais même espérer, un peu plus de rigueur. Merci, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Sanguinet.

M. Alain Therrien

M. Therrien : Écoutez, ils disaient qu'ils étaient à 18,9 %, ça augmente, ça baisse, là, c'est comme le soleil, ça, là, là. Depuis le deal avec Bombardier, la valeur de l'action a plus que doublé. Ça veut dire que, s'ils avaient investi dans

la maison mère, là, on aurait une action qui aurait monté à un montant d'argent de 2,3 milliards supplémentaires. Au lieu de ça, ils ont mis de l'argent dans la série C, ils ont perdu 270 millions de dollars canadiens. Ils avaient le choix de le mettre dans la maison mère et d'obtenir un rendement de 2,3 milliards, au lieu de ça ils ont décidé de perdre 270 millions de dollars.

Le choix, vous l'aviez à faire, vous ne l'avez pas fait. Pourquoi?

• (14 h 20) •

Le Président : Mme la ministre de l'Économie.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : M. le Président, en aucun cas nous n'avons perdu de l'argent avec Bombardier. Au contraire, l'évaluation qui a été faite du placement l'année dernière, faite par la Vérificatrice générale, était de 1 milliard. Mais, encore une fois, ce matin, il y a plusieurs affirmations du député de Sanguinet que, je pense, ça vaut la peine de corriger.

Il a dit ce matin qu'on n'avait jamais annoncé que nous allions être dilués, que c'était arrivé comme par surprise, alors que, déjà en 2015, on annonçait qu'on allait être dilués. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, il a dit : Sur les 100 millions de bons de souscription, on l'a appris, lorsqu'il y avait une entente avec Airbus, que c'était ça qui avait été fait, juste au moment de la transaction avec Airbus. Faux, M. le Président, un an avant, c'était disponible.

Plus tôt encore ce matin, il nous parlait de l'investissement qui valait...

Le Président : En terminant.

Mme Anglade : ...750 millions de dollars. Faux encore une fois, il vaut 1 milliard.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Sanguinet.

M. Alain Therrien

M. Therrien : M. le Président, dans le papier de Bombardier, là, c'est écrit : 4,1 milliards. Et savez-vous ce qui est écrit dans Bombardier, dans ce papier-là, le même papier? Qu'on a 19 % des actions. C'est écrit dans le même papier, les états financiers de Bombardier.

Alors là, il faut qu'elle arrête de raconter n'importe quoi. Ma question...

Des voix : ...

M. Therrien : Elle raconte n'importe quoi. C'est écrit. Moi, je fais plus confiance à Bombardier dans ses écrits qu'à la ministre qui change tout le temps d'opinion au gré du vent.

Est-ce qu'on a perdu 20 %? Oh! soyez honnête devant la population. Dites-le qu'on a perdu 20 %.

Des voix : ...

Le Président : Il faut faire attention. Attention...

Une voix : ...

Document déposé

Le Président : Vous voulez déposer le document? Déposez le document. Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document? Est-ce qu'il y a un consentement? Consentement pour le dépôt du document.

Ceci étant dit... Ceci étant dit, je vous demande de faire attention, de vous respecter les uns les autres. Madame...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! N'en ajoutons pas. Vous avez très bien compris mon message. Mme la ministre de l'Économie.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Alors, les investissements que nous avons faits, c'était pour nous assurer que nous allons maintenir des emplois et garantir l'avenir de l'aérospatiale. Et je pense que tous les indicateurs sont au vert dans le domaine de l'aérospatiale. Ce que je demanderais au député de Sanguinet... Vous savez, M. le Président, j'ai déjà recommandé au député de Sanguinet un peu de poésie pour retrouver sa sérénité. Là, aujourd'hui, je vais lui demander de méditer, mais je vais lui demander de méditer sur une chose bien précise : les chiffres qu'il présente qui sont systématiquement faux. Merci, M. le Président.

Le Président : Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Regroupement du CHU Sainte-Justine et du CHUM sous une même gouverne**M. François Legault**

M. Legault : M. le Président, selon une enquête Ipsos-*La Presse*, 61 % des Québécois jugent que le ministre de la Santé a une attitude intransigeante et arrogante. 71 % des Québécois jugent que le réseau de la santé est mal géré. Le ministre de la Santé a réussi en moins de quatre ans à démotiver les employés du réseau en centralisant les décisions. Le meilleur exemple, c'est la fusion des conseils d'administration et de la direction du CHU Sainte-Justine avec le CHUM. Depuis deux ans et demi, les médecins, les infirmières, les parents, les experts ont tous dénoncé la décision, la mauvaise décision du ministre de la Santé. J'ai même, il y a quelques mois, posé la question au premier ministre. Il a défendu la fusion du ministre de la Santé. Et, vendredi après-midi, en fin d'après-midi, M. le Président, le gouvernement libéral a enfin vu la lumière et a décidé de reculer sur la fusion Sainte-Justine—CHUM.

Est-ce que le premier ministre comprend que depuis deux ans et demi, tout ce qu'il a réussi à faire, c'est de démotiver les personnes qui travaillent à Sainte-Justine?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Oui. Rapidement, sur Sainte-Justine, il n'a jamais été question de fusion, tout simplement d'une intégration...

Des voix : ...

M. Couillard : Bien, il faut avoir cette connaissance élémentaire, s'il vous plaît. Ce n'est pas une fusion, c'est une intégration des conseils d'administration, ce n'est pas...

Des voix : ...

M. Couillard : Non, mais, regardez, là...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Il n'y a qu'une personne qui a le droit de parole, O.K.? M. le premier ministre.

M. Couillard : C'est un peu inquiétant qu'un parti politique qui dit vouloir former le gouvernement ne connaisse pas la différence entre les deux. Ceci dit, parfait, on remet les conseils d'administration où ils étaient, ce qui ne change absolument rien pour les patients, les enfants traités à Sainte-Justine. Et c'est ça qu'il faut rappeler. Parce que, de toute façon, tout allait bien à Sainte-Justine, les patients étaient bien traités. Les gens veulent avoir... retrouver une identité complète avec un conseil d'administration distinct? Parfait. On le fait. Mais il n'a jamais été question de fusion, mais d'une intégration des conseils d'administration. C'est un monde totalement différent, une fusion d'hôpitaux. Ce n'était pas le cas.

Pour ce qui est de mon collègue le ministre, j'aimerais bien qu'il me mentionne le nom, y compris lui et moi, d'un ministre de la Santé qui a eu d'aussi bons résultats pour l'accès aux soins qu'il donne.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, avec le gouvernement libéral, c'est toujours, toujours la même recette : on prend une mauvaise décision, les citoyens s'opposent, le gouvernement persiste, les citoyens s'organisent, puis là, tout à coup, le gouvernement voit la lumière puis il recule.

Pourquoi ça a pris deux ans et demi à comprendre que fusionner les deux conseils d'administration puis fusionner les deux postes de directeur général, ça n'avait pas de bons sens? Pourquoi avoir perdu deux ans et demi?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Vous remarquez, M. le Président, que, très subtilement, il vient de reconnaître qu'il n'avait pas raison de parler de fusion d'hôpitaux. Il a réussi à replacer l'affaire pour montrer qu'il s'agissait d'intégration de conseils d'administration. Mais, encore une fois, M. le Président, tout ça était dans l'intérêt des enfants, pour la continuité des soins. Un jour, on a 18 ans puis le lendemain on va s'occuper... on se fait traiter dans un hôpital d'adultes. Il faut avoir des corridors de services, il faut avoir la fluidité, il faut avoir l'intégration, puis je pense que c'est une bonne décision qui a été prise. D'ailleurs, pour ce qui est des reculs, j'attends son recul sur l'immigration et le test d'expulsion. D'après moi, ça ne saurait tarder.

Maintenant, M. le Président, je vais répéter, M. le Président, sur la question des résultats, plus de 1 million de personnes ont accès à un médecin de famille. C'est remarquable. Le temps d'attente dans les urgences, il n'en parle pas, est en baisse depuis 2014. L'accessibilité aux chirurgies...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...s'améliore depuis... Il n'y a jamais eu d'aussi bons résultats depuis bien longtemps en santé.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : Quand le premier ministre va-t-il comprendre que ce ministre de la Santé, tout ce qu'il veut faire, c'est de montrer à tout le monde que c'est lui, le boss? Ça n'avait pas de bon sens de fusionner les conseils d'administration puis les directions générales des deux gros hôpitaux.

Est-ce que le premier ministre peut enfin reconnaître que ce ministre-là, il a démotivé tous les travailleurs à Sainte-Justine?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : J'invite, M. le Président, la population à comparer les tons. On vient d'entendre quelqu'un presque crier, je pense qu'on est d'accord avec ça. Je lui réponds calmement, amicalement en lui disant que ça existe ailleurs. À Toronto, d'ailleurs, c'est encore plus intégré que ce que c'était entre Sainte-Justine et le CHUM.

On a écouté les experts, les médecins. On a décidé de rescinder les conseils d'administration. L'important, c'est que, tout au long de cette histoire, il n'y a eu que des conséquences positives pour les petits patients qui sont traités à Sainte-Justine. La fondation a fait des levées de fonds records, le centre de recherche a des activités scientifiques de très, très haut niveau, qui sont reconnues partout sur la planète. C'est une grande fierté pour le Québec. Je ne sais pas pourquoi il crie à ce sujet-là.

Le Président : Principale, M. le député de Chambly.

Services éducatifs pour les enfants d'âge scolaire des demandeurs d'asile

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, depuis un an et demi, nous mettons en garde le gouvernement libéral face à l'arrivée massive de demandeurs d'asile. Le problème, c'est que le gouvernement a toujours été incapable de gérer correctement cette arrivée, toujours en mode réaction. Il faut que ça change, sinon on va se diriger vers une crise dans nos écoles.

Pas plus tard qu'hier, le gouvernement fédéral a révélé que, pour le mois de mars, le Québec a accueilli 2 400 migrants. Ça, c'est 60 % des demandeurs d'asile de tout le Canada. Ce n'est pas rien, là. Parmi ces enfants-là... Parmi ces gens-là, évidemment il y a beaucoup d'enfants et d'adolescents. On doit les franciser, on doit les éduquer. C'est très important, sauf que notre capacité d'accueil n'est pas infinie, surtout dans la grande région de Montréal, où il y a une pénurie d'enseignants et où les classes débordent déjà. D'ailleurs, la porte-parole de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a été très claire. Elle a dit, et je la cite : «Il n'y en a juste plus, de places».

Qu'est-ce que le ministre de l'Éducation compte faire concrètement pour aider celles et ceux qui accueillent ces gens-là et qui portent le réseau à bout de bras?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, c'est parce que le gouvernement est proactif que nous sommes allés à Ottawa la semaine dernière, suivant une conférence de presse de lundi, à laquelle a participé le ministre de l'Éducation avec trois autres collègues, pour justement dire clairement que, là, le feu jaune, il est allumé. Puis ça, c'est parce qu'on a commencé le travail de façon rigoureuse et sérieuse en 2017 en accueillant la première vague de 25 000 demandeurs d'asile, représentant plus de 50 % de tous les demandeurs d'asile au Canada, et entre autres, parmi ces 25 000, 2 500 enfants d'âge scolaire, ce qui représente justement... Puis on le dit depuis la semaine dernière, pas la CAQ, M. le Président, nous le disons, ces 2 500 enfants là, c'est comme si on ajoutait cinq nouvelles écoles primaires pleines d'un coup.

On ne peut pas maintenir ça. C'est pour ça qu'on limite nos places. On veut continuer à faire notre effort humanitaire, mais on travaille justement avec les commissions scolaires. J'ai rencontré, avec mon collègue de l'Éducation, plus tôt cette année, la présidente de la commission scolaire de Montréal. J'ai rencontré des représentants de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Je sais que mon collègue...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...est en contact avec Marguerite-Bourgeoys. On est proactifs, M. le Président.
• (14 h 30) •

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Chambly.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, les gens sur le terrain, les enseignants, les directions d'école, les professionnels, sont très inquiets. Oui, il est arrivé 2 500 enfants l'an passé. Combien il va en arriver cette année? Où iront-ils? Est-ce qu'ils vont aller à Montréal, là où il y a déjà une pénurie de locaux, d'enseignants et de profs de francisation, ou s'ils iront ailleurs? Quand? Comment? Est-ce que vous êtes déjà en train de former des enseignants pour qu'ils fassent de la francisation? Êtes-vous proactifs ou c'est copié-collé avec les erreurs de l'année passée?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Sébastien Proulx

M. Proulx : Oui, M. le Président. J'ai l'impression que notre collègue est une année... bien, pas une année, presque six mois en retard, M. le Président. À l'automne dernier, on aurait pu se poser ces questions-là, et il aurait eu des réponses. Nous les avons, les réponses, M. le Président. Nous avons travaillé toute l'année dernière à intégrer ces 2 500 enfants. À chaque fois que des enfants se sont retrouvés dans les établissements d'hébergement temporaire, même près du chemin en question, M. le Président, nous sommes allés sur place offrir des activités éducatives. Lorsqu'il y a eu certains délais pour qu'ils puissent se trouver un logement et se retrouver dans un endroit, M. le Président, où ils pouvaient s'installer temporairement, par la suite, dans les semaines qui ont suivi, ils avaient accès à une place à l'école. Jusqu'à maintenant, M. le Président, les 2 500 enfants qui ont été intégrés ont été intégrés dans les classes des écoles du Québec.

Le Président : En terminant.

M. Proulx : Maintenant, notre problème, M. le Président, le collègue l'a très bien expliqué, nous sommes dans la situation où on ne peut pas...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Chambly.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, le ministre essaie encore de nous faire croire que tout va bien. Comme ses prédécesseurs, il est au pays des licornes et des arcs-en-ciel. Sauf que les locaux débordent, les enseignants ne sont pas formés pour faire de la francisation.

Où vont aller ces jeunes qui vont arriver encore cette année? Est-ce qu'ils vont tous aller encore à Montréal, où il n'y a pas de locaux, pas de profs? Vont-ils aller ailleurs? Est-ce qu'en ce moment vous formez des enseignants pour faire de la francisation? On veut des réponses. Rassurez les gens sur le terrain, s'il vous plaît.

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Ce que nous avons fait la semaine dernière, M. le Président, c'est d'aller à Ottawa et, justement, dire au gouvernement fédéral : Ça suffit, nos capacités sont atteintes, notamment en éducation. Mais on fait le travail et on va continuer à faire le travail selon nos capacités. Et déjà le gouvernement fédéral réagit. On a vu la réaction à la proposition du Parti québécois, le lendemain, le lendemain de la rencontre, là, sur les autres enjeux, triage, plus d'argent pour traiter les demandes d'asile...

Puis ce que la CAQ fait, là, ça rappelle exactement ce qu'on a vu dans *The Economist* lorsqu'on dit justement très clairement que, justement, «instead of ethnic division, Canada's populists offer unrealistic fixes».

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : C'est irréaliste, ce que propose la CAQ...

Le Président : Principale, M. le député de Sanguinet.

**Droit de la Caisse de dépôt et placement de se
départir du Réseau express métropolitain**

M. Alain Therrien

M. Therrien : Le gouvernement a finalement confirmé la semaine passée le chiffre qu'il disait ignorer auparavant. La Caisse de dépôt va recevoir 11 milliards de l'argent des Québécois en redevances sur le REM, et, pour chaque dollar

qui sera dépensé pour donner des services, deux seront réservés au rendement de la caisse. Mais pire encore... Ça, c'est 7,5 milliards, M. le Président, mais pire encore, ils peuvent vendre le REM après seulement cinq ans d'opération. Si elle décide que ça ne fait plus son affaire, elle peut, tout simplement, le vendre. La caisse dit qu'elle n'en a pas l'intention, mais rien n'empêche de le faire. Le gouvernement a un droit de rachat, mais, si on n'a pas les moyens de se payer le REM, comme dit le gouvernement, on n'aura plus les moyens de le racheter.

Si la caisse n'a pas l'intention de vendre le REM, pourquoi avoir mis une clause dans le contrat qui autorise la vente du REM après seulement cinq ans d'opération? Je vais déposer le document, là, pour aider la ministre à comprendre que le 19 %, ce n'est pas une chimère, c'est écrit dans le document de la Caisse de dépôt et placement. J'espère qu'elle va le lire. Merci.

Le Président : Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt? Consentement.

Une voix : ...

Le Président : Bien, voilà, on va commencer par le document. M. le ministre des Transports.

M. André Fortin

M. Fortin (Pontiac) : Merci. Merci, M. le Président. Comme à l'habitude, comme à l'habitude, le député de Sanguinet prend la question à l'envers, M. le Président. La Caisse de dépôt aura l'obligation, obligation dictée par le gouvernement lors des négociations, d'être propriétaire et d'être opérateur de l'entière du Réseau express métropolitain dès son lancement, M. le Président, et lors de la période la plus risquée, c'est-à-dire les premières années, les cinq premières années, évidemment la période où les utilisateurs n'ont pas encore changé leurs habitudes et où ils apprennent encore à utiliser le service. M. le Président, si les députés du Parti québécois étaient restés jusqu'à la fin hier, lors du colloque de Laval, ils auraient entendu la Société de transport de Laval parler de l'expérience du métro de Laval, où, pendant les cinq premières années, l'utilisation n'était pas maximale, mais où, lors des cinq prochaines années, l'utilisation était maximale. M. le Président, la Caisse de dépôt a l'obligation, obligation dictée par le gouvernement, d'être l'opérateur pour les cinq premières années, pour la période la plus risquée. Et, par la suite, lorsque les rendements seront fixes, M. le Président, la Caisse de dépôt obtiendra exactement ce qu'elle cherche, c'est-à-dire un rendement fixe sur son investissement...

Le Président : En terminant.

M. Fortin (Pontiac) : ...ce qu'on devrait vouloir comme Québécois et Québécoises.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de René-Lévesque.

M. Martin Ouellet

M. Ouellet : Oui. Merci, M. le Président. J'aurais invité le ministre à être aussi présent au début du sommet pour avoir entendu les gens de la couronne nord décrier ce que le REM ne faisait pas comme situation dans le nord. Alors, arriver à la toute fin, je pense que c'était aussi mauvais joueur.

Écoutez, tout le gouvernement nous a dit qu'on n'avait pas les moyens de se payer le REM, il fallait utiliser la caisse. Alors, si on n'avait pas les moyens de se le payer, comment on va avoir les moyens pour se le racheter? Quel projet dans le PQI vous allez enlever pour rembourser 3 milliards pour le racheter?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. André Fortin

M. Fortin (Pontiac) : M. le Président, il y a 3 milliards de dollars qui ont été investis par la Caisse de dépôt dans le projet du Réseau express métropolitain, 3 milliards de dollars qui n'étaient pas disponibles pour des projets de transport en commun auparavant. Je retourne la question au député de René-Lévesque : Sans ces 3 milliards de dollars là, quel autre projet sacrifierait-il? Quel autre projet de transport en commun ne ferait-il pas? Est-ce qu'il dirait aux gens de Québec : Non, il n'y aura pas de réseau de transport structurant? Est-ce qu'il dirait aux gens de l'est de Montréal : Non, il n'y aura pas de ligne bleue? Est-ce qu'il dirait aux gens de Gatineau : Il n'y en aura pas, de train léger, chez vous? Est-ce qu'il dirait à l'ensemble des sociétés de transport, qui, elles, veulent faire des projets de transport en commun...

Le Président : En terminant.

M. Fortin (Pontiac) : ...non, il n'y aura pas d'argent pour vous?

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : C'est le premier ministre, à la fin, qui décide qu'est-ce qu'il met dans les lois sur le REM. Il a décidé de ne pas mettre 25 % de contenu local, ce qui explique pourquoi le train est en Inde. Il a décidé de permettre à la caisse de vendre le REM après cinq ans. Pas après deux, pas après huit, après cinq.

Pourquoi le premier ministre et son parti a-t-il décidé d'ouvrir la possibilité de la privatisation du transport public à Montréal après cinq ans? Pourquoi?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : ...M. le Président, le grand mot est lancé, là, le mot qui commence par p, la privatisation. Terrible, ça nous menace, ça, on voit les nuages s'accumuler sur nos têtes. Grâce au fait qu'avec ce partenaire public la Caisse de dépôt, qui gère nos épargnes... grâce au fait qu'on a ce partenaire, au contraire, on a un partenariat public-public. C'est une clause qui est courante dans tous les partenariats semblables. La caisse l'a expliqué clairement, ils n'ont absolument aucune intention de se départir de cet actif extraordinaire qui, d'ailleurs, va les aider à avoir de l'activité dans le reste du monde. Parce que, quand je suis allé à Vancouver, il y a quelques années, j'ai pris le SkyTrain, et je me suis dit : Qui a fait ça? La caisse de dépôt du Québec et SNC-Lavalin. Ah! pourquoi ils ne peuvent pas le faire chez nous? C'est nous qui avons innové...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...c'est nous qui avons fait en sorte que ce soit possible pour les Québécois d'aujourd'hui et de demain.

Des voix : ...

Le Président : Chut! Chut! Chut! S'il vous plaît!

Des voix : ...

Le Président : Est-ce que ça vous intéresserait d'écouter la députée de Marie-Victorin? Mme la députée de Marie-Victorin.

Francisation des immigrants**Mme Catherine Fournier**

Mme Fournier : M. le Président, près de deux ans après leur mise en place, les tests en ligne d'évaluation du français des nouveaux Québécois comportent toujours de graves lacunes. Ma collègue d'Hochelaga-Maisonneuve en a souvent fait état au présent gouvernement, en ce moment, plusieurs immigrants sont mal évalués et sont envoyés dans des classes de francisation qui ne correspondent pas du tout à leur niveau réel de connaissance du français. Concrètement, on se retrouve donc avec des élèves qui sont incapables de dire une phrase en français dans des classes avancées et, de l'autre côté, on a des nouveaux Québécois qui ont un niveau de langue fonctionnel, mais qui se retrouvent dans des classes de débutants. Résultat, on a des milliers de Québécois découragés qui quittent les classes et qui n'apprendront jamais le français en raison de l'incompétence libérale.

Est-ce que le ministre trouve ça normal de briser les efforts de milliers de Québécois qui veulent simplement apprendre notre langue?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Alors, M. le Président, ce matin, à l'émission de Mario Dumont à LCN, Anait Aleksanian, du Centre d'appui aux communautés immigrantes, qui est situé dans le comté de Saint-Laurent, a dit : «Heureusement, depuis quelques années, il n'y a plus de liste d'attente pour les cours à temps partiel. Il y a plus de cours disponibles actuellement. L'offre de services est beaucoup plus diversifiée et plus adaptée aux besoins des nouveaux arrivants.» Alors, la situation s'améliore, M. le Président, grâce à ce que nous faisons depuis quelques années sur la question de la francisation.

En novembre dernier, on s'est engagés à mettre en oeuvre de façon immédiate des mesures concrètes dans le cadre d'un plan d'action qui s'échelonne jusqu'en 2019 pour, justement, répondre aux éléments identifiés par la Vérificatrice générale. L'offre de services va être bonifiée. On l'a déjà bonifiée dans le budget de 2017 avec 103 millions de dollars sur cinq ans. Le budget de 2018 ajoute 50 millions de dollars à la francisation, M. le Président, dont 40 spécifiquement pour les cours de français puis un 10 millions pour aller en entreprise, avoir une francisation adaptée.

Alors, M. le Président, en plus de ça, on met en place un guichet...

• (14 h 40) •

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...unique. Les mesures se mettent en place. La situation s'améliore, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : M. le Président, la réalité, quand on parle avec les enseignants, à qui vous empêchez, d'ailleurs, de parler aux médias de votre cafouillage, eh bien, eux, ce qu'ils nous disent, c'est qu'il n'y a absolument aucune amélioration sur le terrain, il n'y a aucune volonté de changer les choses, et, encore une fois, pour des raisons administratives, on empêche aux enseignants de changer les étudiants de place.

Alors, est-ce que vous pourriez prendre une position responsable et vous engager aujourd'hui à suspendre le test en ligne jusqu'à ce qu'on corrige la situation?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, on va continuer. C'est 28 000 personnes distinctes qui se sont inscrites à une formation offerte par le MIDI, cours de temps complet, temps partiel ou en ligne. Ça, c'est l'équivalent d'une université, M. le Président. Ça avance, ça fonctionne.

Est-ce qu'il y a des points spécifiques qu'il faut améliorer? Oui, et on est en amélioration continue. Pour la même période, alors 2016-2017, si on ajoute les inscriptions faites par le biais des services offerts par le MSS et le MTESS, c'est près de 50 000 personnes distinctes qui ont eu une formation en français, M. le Président. C'est 200 professeurs, une moyenne de 200 groupes par session. À temps partiel, c'est 300 professeurs sous contrat...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...en moyenne, 360 groupes. M. le Président, on avance.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : M. le Président, le ministre ne répond pas à la question. Les professeurs le disent, le principal problème présentement dans les classes de francisation, c'est que les élèves sont mal classés. On le sait, il y a eu un sondage hier qui nous montre que 76 % des Québécois considèrent que la francisation des nouveaux Québécois, c'est un enjeu vital pour l'avenir du Québec.

Est-ce que le gouvernement va prendre ses responsabilités et suspendre les tests en ligne, qui, visiblement, sont un véritable fiasco, comme nous l'a d'ailleurs dit la Vérificatrice générale à l'automne dernier?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : Encore quant à nos actions concrètes, M. le Président : cours de français à temps complet, temps partiel, en ligne, dans des domaines spécialisés; mise en place d'un cours de français à temps complet adapté aux besoins concrets des entreprises; signatures de 136 ententes afin de permettre d'apprendre le français à l'étranger; accès aux services de francisation en ligne pour les étudiants internationaux et les travailleurs temporaires; mise en oeuvre de projets alliant francisation en stage et en milieu de travail; financement de projets novateurs pour inciter les clientèles peu... jointes à suivre des cours de français à temps partiel; mise en place des Journées du Québec à Paris deux fois par année en association avec plusieurs...

Le Président : Mme la leader de l'opposition.

Une voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Mme la leader de l'opposition.

Mme Poirier : Article 79. La question était claire. Les tests de classification ne fonctionnent pas, est-ce que le ministre va s'attaquer à la question, pas sa litanie?

Le Président : M. le ministre, veuillez poursuivre.

M. Heurtel : M. le Président, l'ensemble des mesures que j'ai énumérées, c'est pour montrer l'ensemble de l'action au cours des dernières années, et plus particulièrement suite aux budgets de l'année fiscale 2017 et de l'année fiscale 2018...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...pour montrer comment, justement, on améliore nos services de francisation.

Le Président : En principale, Mme la députée d'Iberville.

Francisation obligatoire pour les immigrants

Mme Claire Samson

Mme Samson : Merci, M. le Président. Au troisième trimestre de 2017, 59 % des immigrants admis ne parlaient pas français. Ça, c'est trois sur cinq. De toute évidence, le Québec est confronté à son devoir d'intégration. Selon un récent sondage Léger, 84 % des Québécois pensent que les cours de français pour les nouveaux arrivants devraient être obligatoires; 73 % estiment que la connaissance minimale du français devrait être une condition obligatoire pour demeurer au Québec. Ce n'est pas compliqué, les Québécois sont d'accord avec la CAQ, la seule formation politique à proposer la francisation obligatoire pour les Néo-Québécois. Nous avons produit à cet effet un rapport étoffé, que je suggère au ministre, et on a fait nos devoirs, les Québécois sont d'accord avec nous.

Est-ce que le ministre de l'Immigration est, lui aussi, d'accord pour imposer la francisation obligatoire à tous les nouveaux arrivants?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, je doute que les Québécoises et les Québécois soient d'accord avec le test d'expulsion de la CAQ. Mais, cela dit, je répète, entrevue, ce matin à l'émission de Mario Dumont à LCN, d'Anait Aleksanian, du Centre d'appui aux communautés immigrantes, le CACI : Heureusement, depuis quelques années, il n'y a plus de listes d'attente pour les cours à temps partiel. Il y a plus de cours disponibles actuellement, l'offre de services est beaucoup plus diversifiée et plus adaptée aux besoins des nouveaux arrivants.

Ça, ça s'ajoute, M. le Président, ce commentaire-là, aux mesures concrètes. Je viens de les décrire suite à la question de la collègue de Marie-Victorin, on va recommencer, mais 103 millions de dollars sur cinq ans spécifiquement pour mieux franciser nos nouveaux arrivants. Et ça, c'est dans le budget de 2017. Dans le budget de 2018, 50 millions de dollars additionnels, dont 40 millions spécifiquement en francisation et 10 millions pour la francisation en entreprise. J'ai fait une tournée à travers les régions du Québec suite à ma nomination en octobre. Les entreprises, les municipalités, les organismes communautaires veulent plus de ressources, plus de ressources adaptées, et les mesures que nous mettons en oeuvre...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...répondent à ce besoin-là, M. le Président.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée d'Iberville.

Mme Claire Samson

Mme Samson : M. le Président, il faut écouter les Québécois, et ils veulent que la francisation soit obligatoire. Trois Québécois sur quatre estiment que c'est un enjeu vital pour l'avenir des Québécois. Ils ont raison, trois immigrants sur cinq qui arrivent au Québec ne parlent pas français.

Est-ce que le gouvernement pense, lui aussi — enfin, comme les Québécois — que la seule solution envisageable pour l'avenir du Québec, c'est la francisation obligatoire des immigrants?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, le gouvernement est engagé fermement et croit à la francisation de nos immigrantes et de nos immigrants. Mais moi, je n'ai pas écouté un sondage, moi, je suis allé sur les terrains écouter les gens, et les gens veulent des ressources adaptées. On a répondu à ça. Suite au rapport de la Vérificatrice générale en novembre dernier, dès le dépôt du rapport, nous avons déposé un plan d'action qui va s'échelonner jusqu'en 2019, qui comprend notamment un guichet unique pour s'assurer de répondre aux besoins. On a, en plus des 103 millions additionnels et du 50 millions additionnel dont j'ai parlé tout à l'heure, bonification de l'allocation de participation hebdomadaire...

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : ...pour les personnes immigrantes adultes qui suivent des cours de français à temps complet à 140 \$ par semaine.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée d'Iberville.

Mme Claire Samson

Mme Samson : À ce que je sache, la loi du ministre n'est pas encore en vigueur. On n'a pas vu les règlements non plus.

M. le Président, le taux d'abandon aux cours de francisation est de 20 %, trop peu s'inscrivent, et, parmi ceux qui le font, un sur cinq abandonne, surtout les femmes. Je suis allée sur le terrain aussi. Le ministre peut bien dire ce qu'il veut, la situation ne va pas se régler tant et aussi longtemps que la francisation de tous les nouveaux arrivants ne sera pas obligatoire.

Le gouvernement, c'est clair, il ne veut rien savoir. Avec un gouvernement de la CAQ, c'est clair...

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. David Heurtel

M. Heurtel : M. le Président, sinon c'est une expulsion dans les trois premières années. Et c'est dans *A different kind of populism*. Qu'est-ce que dit *The Economist*? «Some of Canada's new populist leaders are reckless with facts, impatient with legal constraints and make budget-busting promises», et le chef de la CAQ est cité en exemple, M. le Président...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Bonnardel : L'article 79. Le ministre doit répondre précisément à la question. S'il veut jouer ce jeu, là, *The Economist*, en 2011, écrivait : «Corruption in Québec, Digging deeper». Je vais le déposer.

Le Président : M. le ministre de l'Immigration, veuillez continuer, s'il vous plaît...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député de La Pinière... de...

Une voix : ...

Le Président : M. le député de La Peltrie, je vous entends très bien.

Une voix : ...

Le Président : M. le député de La Peltrie. M. le député de La Peltrie. Ça fait trois fois que je vous le dis, là, je vous entends très bien. M. le ministre, veuillez continuer s'il vous plaît.

M. Heurtel : Je continue dans *The Economist*, M. le Président : «Instead of ethnic division, Canada's populists offer unrealistic fixes. [Le chef de la CAQ] may not call immigrants rapists — this is Canada, after all — but he does want to cut their inflow by 20 % and subject them to a "values test".» M. le Président, combien vont coûter les décisions de la CAQ?

Le Président : En terminant.

M. Heurtel : Puis c'est quoi, les conséquences sur la façon dont on vit ensemble ici, au Québec?
• (14 h 50) •

Le Président : Principale, M. le député de Terrebonne.

Réforme de la législation en matière d'accès à l'information

M. Mathieu Traversy

M. Traversy : Merci, M. le Président. Le premier ministre nous promettait en 2014 le gouvernement le plus transparent de l'histoire du Québec. Voici où nous en sommes aujourd'hui, en 2018 : centralisation sans précédent des services de communication de tous les ministères; ingérence politique dans les réponses faites aux médias; plusieurs ministères et organismes refusent carrément de répondre aux demandes d'accès à l'information.

Alors qu'il nous le promet depuis le lendemain de son élection, le gouvernement n'a toujours pas modernisé la loi de l'accès à l'information. On nous qualifie, M. le Président, de cancrès de la transparence. On accumule les retards par-dessus les reculs, on parle de l'accès de l'information avec presque une blague de mauvais goût pour certains interlocuteurs. Le gouvernement de la transparence a littéralement basculé vers le côté obscur. Jamais un gouvernement du Québec n'a fait preuve de si peu de transparence.

Qu'est-ce que la ministre a à nous expliquer aujourd'hui pour nous avouer, en bout de ligne, que cette loi n'aura pas lieu avant la fin de la session parlementaire et qu'elle est responsable d'un des pires échecs de ce gouvernement actuel?

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Mme la ministre responsable de l'Accès à l'information.

Mme Kathleen Weil

Mme Weil : M. le Président, je voudrais dire qu'au-delà de la réforme que je travaille très fort à déposer très bientôt, en matière de transparence, nous avons agi dès notre arrivée au gouvernement, en 2014. Et c'est important que le député soit à l'écoute. Premièrement, nous publions depuis janvier 2015 les agendas publics des ministres et la liste de leurs rencontres avec des acteurs non gouvernementaux sur le site Transparence, et, d'ailleurs, il n'y a aucune autre province avec des agendas publics de ce genre. Et, d'ailleurs on a repéré dans le monde entier, on n'en a pas trouvé. Donc, on est précurseurs, on est leaders en la matière de transparence par rapport aux agendas publics, il faut le souligner.

Nous rendons publiques toutes les réponses aux demandes d'accès à l'information et diffusons les indemnités, allocations et salaires annuels des ministres, directeurs et directrices de cabinet et titulaires d'un emploi supérieur, et ceci, depuis 2015 également. Nous avons inauguré en avril 2015 un portail commun de données ouvertes, Données Québec, sur lequel se trouvent plus de 1 000 jeux de données. Par ailleurs, il y a eu des consultations jusqu'en août 2017, une série de consultations pour connaître les orientations...

Le Président : En terminant.

Mme Weil : ...du gouvernement et les consensus. Et je pourrais continuer ma réponse à la...

Le Président : Alors, cela met fin à la période de questions et réponses orales.

Motions sans préavis

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, les travaux ne sont pas suspendus. Nous sommes à la rubrique Motions sans préavis, et, en fonction de nos règles et de l'ordre des présentations, je reconnais M. le premier ministre pour la présentation de sa motion sans préavis. M. le premier ministre, à vous la parole.

Condamner l'attaque au camion-bélier perpétrée à Toronto le 23 avril 2018 et offrir des condoléances aux familles et aux proches des victimes

M. Couillard : Merci, M. le Président. Je veux solliciter le consentement de l'Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, le député de Mercier, le député de Groulx et le député de Gaspé :

«Que l'Assemblée nationale du Québec témoigne de sa vive indignation face aux actes insensés perpétrés à Toronto lundi le 23 avril et qui ont coûté la vie à 10 personnes et blessés plusieurs autres;

«Qu'elle exprime sa solidarité et ses profondes condoléances aux familles et aux proches des victimes dont ces actes auront changé la vie à [...] jamais;

«Qu'elle rappelle plus que jamais l'engagement du Québec en faveur de l'État de droit, de la démocratie, de la paix, de la solidarité et de l'inclusion;

«Qu'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : M. le leader adjoint du gouvernement, y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Tanguay : Oui, tout à fait, M. le Président. Nous proposons des interventions d'une durée d'environ deux minutes par intervenant et selon l'ordre suivant : d'abord, le premier ministre, suivi du chef de l'opposition officielle, du chef du deuxième groupe d'opposition et du collègue de Mercier.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, compte tenu du caractère de la motion, il se peut qu'il y ait un léger dépassement, mais j'aimerais autant qu'on s'en tienne, si on prend la peine de le fixer... Mais la présidence va être de bon aloi. M. le premier ministre, à vous.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Merci, M. le Président. Imaginez, vous vous promenez au centre-ville de Toronto — ou ça aurait pu être ailleurs — il fait beau, la vie est belle, tout d'un coup, une camionnette monte sur le trottoir et fauche des dizaines de personnes en se dirigeant vers vous. Imaginez l'horreur des citoyens de Toronto à ce moment, imaginez la souffrance, imaginez le carnage qui a eu lieu dans une rue publique d'une des grandes villes d'Amérique du Nord.

Bien sûr, on a tous été horrifiés par cette tragédie. J'ai, bien sûr — et je crois que je le faisais au nom de l'ensemble des collègues — transmis nos condoléances immédiatement à la première ministre de l'Ontario, Mme Wynne. Et je pense que nous avons tous indiqué notre solidarité avec les citoyens de Toronto et, bien sûr, nos sympathies aux familles des victimes et aux proches de ces victimes, de même qu'aux personnes blessées, dont on espère qu'elles vont récupérer.

Il est bien sûr tôt pour dire quelles étaient les motivations de la personne qui a été arrêtée par les forces policières. J'en profite pour rendre hommage aux forces de la sécurité à Toronto, qui ont manifesté un sang-froid absolument remarquable, notamment l'agent qui a procédé à l'arrestation de cette personne. Je pense que ça a été noté partout en Amérique du Nord.

Donc, on ne connaît pas ses motivations. Il serait, à mon avis, imprudent de, tout de suite, essayer de deviner de quel registre elles relèvent. Il y a plusieurs possibilités qui ont été évoquées dans les médias, mais je pense, ce serait très imprudent d'aller plus loin. Concentrons-nous donc sur cette tragédie, son impact humain épouvantable, en sachant que oui, ça aurait pu se produire chez nous aussi. Le Québec n'est pas à l'écart de cette réalité, malheureusement. Et on sait que ce mode d'attaque, on l'a vu dans plusieurs endroits dans le monde, avec un véhicule, on l'a vu à plusieurs reprises.

Tantôt, les membres des médias me demandaient si les forces policières du Québec avaient conscience du phénomène, de cette façon d'attaquer la foule et si des précautions étaient prises. Bien sûr, M. le Président, oui, les forces policières observent ce qui se produit ailleurs. Je crois qu'on notera que, lors des grands événements publics, certaines précautions particulières sont prises. Mais pouvons-nous être totalement à l'abri d'un tel geste? Non, on ne peut pas nous mettre totalement à l'abri d'un tel geste. Il reste à espérer que ça ne se produira jamais chez nous.

On en saura plus long quant aux motivations de la personne qui a été arrêtée, mais, pour l'instant, contentons-nous — et c'est déjà beaucoup — de penser aux victimes, à leurs proches, de penser à nos concitoyens en Ontario, à Toronto, qui ont également réagi, outre les forces policières, avec beaucoup de sang-froid et de solidarité. La communauté, la société civile, c'était évident, se tenait debout et répondait : Nous ne nous laissons pas intimider, nous ne changeons pas notre société démocratique et ouverte. Puis, encore une fois, on ne connaît pas les motivations profondes de la personne qui a été arrêtée.

Donc, M. le Président, c'est avec beaucoup de tristesse, mais également beaucoup d'amitié, que nous tendons la main et nos coeurs, je crois, à nos concitoyens de l'Ontario et de Toronto en leur disant que nous sommes avec eux, avec elles, en souhaitant la meilleure récupération possible aux personnes blessées, en souhaitant que les décès tragiques, bien sûr, fassent l'objet d'un deuil qui va leur permettre de guérir partiellement. On ne guérira jamais un deuil semblable, d'une attaque dans une circonstance comme celle-là.

Et notre devoir à nous, au Québec, c'est de maintenir, encore une fois, les principes fondamentaux de notre société démocratique, de prendre les précautions qu'il faut pour protéger la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes tout en maintenant absolument l'État de droit, l'État ouvert et inclusif que nous voulons préserver parmi nous. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Je cède maintenant la parole à M. le chef de l'opposition officielle, toujours sur cette même motion. M. le chef, à vous.

M. Jean-François Lisée

M. Lisée : M. le Président, sur la tour centrale de notre parlement, le fleurdelisé est en berne. Ça illustre la peine, la solidarité qui nous unissent en ces instants tragiques. Le bilan est déjà lourd, pourrait s'aggraver, 10 morts, 15 blessés.

En mon nom et au nom de ma formation politique, je transmets mes vœux d'apaisement et de solidarité aux familles et aux proches des victimes de cette attaque insensée. Nous exprimons également toute notre compassion à nos amis de la Ville Reine. Today, parents, brothers, sisters, friends experience pain and sorrow. We are with you in this difficult time.

Quels mots peuvent donner un sens à ce qui apparaît, à sa face même, comme une attaque barbare? Aux blessés, nous souhaitons le plus rapide et le meilleur des rétablissements. Je tiens à saluer, comme l'a fait le premier ministre, le travail remarquable des policiers et des premiers répondants, qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour stopper le camion fou de la rue Yonge. Votre sens du devoir et votre abnégation vous honorent et nous inspirent.

Notre seule préoccupation en ces heures difficiles, c'est d'accompagner vers la quiétude l'ensemble des citoyennes et des citoyens éprouvés par ce drame. Merci, M. le Président.

• (15 heures) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci, M. le chef de l'opposition officielle. Et je cède maintenant la parole au chef du deuxième groupe parlementaire. À vous, M. le chef du deuxième groupe parlementaire.

M. François Legault

M. Legault : Oui, M. le Président. J'ai été ébranlé hier lorsque j'ai appris ce qui s'est passé à Toronto en plein après-midi. Un homme à bord d'un camion-bélier a fauché plusieurs personnes de façon délibérée. Les derniers rapports

parlent de 10 morts, 15 blessés, des gens comme vous et moi qui profitaient d'une belle journée de printemps, qui se pensaient en sécurité. Cette tragédie nous rappelle, évidemment, le modus operandi d'attentats en Europe, mais il faut éviter de sauter trop rapidement aux conclusions. La police commence à mettre en place les pièces du puzzle, et on va en savoir plus dans les prochains jours sur les motivations du tueur.

J'aimerais, aujourd'hui, mettre l'accent sur le courage des forces de l'ordre. Des images de l'arrestation du suspect ont fait le tour du monde. On y voit le suspect provoquer le policier, il voulait manifestement terminer ses jours de cette façon, il y avait des passants qui se trouvaient sur le trottoir juste derrière, et le policier a fait preuve d'un sang-froid admirable. Aucun coup de feu n'a été échangé, et le suspect a été arrêté, ce qui va être déterminant dans la résolution de l'enquête.

Je veux, en terminant, mettre l'accent aussi sur les victimes, leurs proches. Pour eux, rien ne sera plus pareil. Derrière chaque victime se trouvent des familles bouleversées. C'est à eux que je pense aujourd'hui. Donc, en mon nom et en celui de ma formation, je leur adresse mes plus sincères condoléances.

To all people from Toronto, our thoughts are with you today. Thank you.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci pour votre intervention. Je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier pour son intervention. M. le député, à vous la parole.

M. Amir Khadir

M. Khadir : M. le Président, je joins ma voix et la voix de mes collègues de Québec solidaire à celle de tous mes collègues de l'Assemblée, du premier ministre, des chefs de l'opposition pour condamner d'abord cet acte de brutalité d'une violence inouïe envers les citoyens et citoyennes de Toronto. Nous pensons bien sûr aux blessés, nous pensons aux proches des victimes de cette tragédie innommable, nous pensons également aux citoyennes et citoyens de Toronto qui sont éprouvés. On se rappellera nous-mêmes le choc qu'on a vécu au Québec lorsqu'une tuerie de masse s'est produite l'année dernière. Les citoyens de Toronto en font aujourd'hui la douloureuse expérience.

Le secteur de la ville de Toronto qui a été touché est un secteur où vivent de multiples communautés d'origine immigrante, notamment la communauté iranienne. J'ai parlé à quelques-uns d'entre eux, ils sont très préoccupés par tout ce qui peut se rattacher, en termes symboliques, à un tel carnage.

Nous aurons sans doute, au cours des prochains jours, toutes sortes d'explications, nous aurons l'occasion de réfléchir sur tout ça. Chaque tragédie qui fait suite à ce genre de meurtres en série doit être... c'est-à-dire multiples, de masse doit être considérée bien sûr isolément, et j'espère que les coupables... le coupable, à chaque fois, va être traduit en justice et jugé.

On aura le temps par la suite de revenir sur un débat ouvert, un débat prudent sur la multiplication de ces événements qui nous touchent ici, au Québec, comme ailleurs dans le monde. Une réflexion s'impose. La question de la contagion de ces événements se pose, a été posée dans les médias, le traitement qu'on en fait collectivement a certainement un impact. Mais je pense qu'au Québec, étant donné ce qui nous est arrivé dans un passé assez récent, on serait assez mûrs pour engager ce débat de manière prudente et réfléchie. Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Gendron) : Je vous remercie, M. le député de Mercier, et, tel... Alors, la motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Adopté. Et, tel qu'indiqué, nous allons observer une minute de silence, s'il vous plaît.

• (15 h 4 — 15 h 5) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci. Veuillez vous asseoir.

Je reconnais maintenant un membre du groupe formant l'opposition officielle, et je reconnais M. le député de Sanguinet pour la présentation de sa motion. M. le député de Sanguinet, à vous la parole.

M. Therrien : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Gaspé, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande à Revenu Québec de préremplir la déclaration d'impôt de tous les contribuables qui ont une situation fiscale le permettant.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Tanguay : Pas de consentement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Il n'y a pas de consentement. Je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe de l'opposition, et il s'agit de M. le député de Chambly, pour la présentation de sa motion sans préavis. À vous, M. le député.

M. Roberge : M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante conjointement avec le député de Mercier et le député de Groulx :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de dénoncer les frais abusifs chargés aux parents par les commissions scolaires;

«Qu'elle demande au gouvernement d'appeler le projet de loi n° 1093 visant à abolir les frais abusifs chargés aux parents avant la fin de la présente législature.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Tanguay : Pas de consentement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Il n'y a pas de consentement. M. le député de Mercier, pour la présentation de votre motion, à vous la parole.

Présenter un rapport détaillé des dépenses des missions parlementaires

M. Khadir : Merci, M. le Président. Je demande le consentement de mes collègues pour présenter la motion suivante conjointement avec la whip en chef du gouvernement, le whip en chef de l'opposition officielle, le whip du deuxième groupe d'opposition, le député de Gaspé et le député de Groulx :

«Que l'Assemblée nationale constate que la population du Québec demande à ses député.es de faire preuve de transparence;

«Qu'elle constate que la population du Québec désire savoir comment son argent est dépensé dans le cadre des missions parlementaires;

«Que l'Assemblée nationale demande qu'un compte rendu et qu'un rapport détaillé des dépenses soit publié après chacune des missions parlementaires.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Tanguay : M. le Président, nous proposons de l'adopter sans débat.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Gendron) : Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Gendron) : La motion étant adoptée, merci, je cède maintenant la parole à M. le leader du gouvernement.

M. Fournier : Oui, M. le Président. Je demande d'abord un consentement pour présenter une deuxième motion, particulièrement pour commémorer le génocide arménien.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, le consentement est demandé. Y a-t-il consentement pour qu'il puisse présenter la motion tel qu'indiqué? Il y a consentement. M. le leader du gouvernement, allez.

Souligner la commémoration du génocide du peuple arménien

M. Fournier : Merci, M. le Président. D'abord, je voudrais saluer dans les galeries des représentants de nos amis de la communauté arménienne, qui sont avec nous aujourd'hui.

Et je sollicite donc le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante au nom de ma collègue la ministre des Relations internationales et conjointement avec le député de Verchères, le député de Deux-Montagnes, le député de Mercier, le député de Groulx et le député de Gaspé :

«Que l'Assemblée nationale fasse appel à son devoir de mémoire et commémore le génocide arménien qui fut l'une des plus terribles tragédies à marquer le début du vingtième siècle;

«Qu'elle rende hommage aux nombreuses victimes qui, il y a 103 ans, ont péri lors de sombres événements qui débutèrent en avril 1915 et exprime sa solidarité envers le peuple arménien et les membres de [cette] diaspora;

«Qu'elle appelle de tous ses voeux l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique, plus égalitaire, où de telles atrocités ne pourront plus jamais se produire et qu'elle réitère son engagement à lutter contre toute forme de haine;

«Qu'enfin, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en mémoire des victimes.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Juste à titre d'indication, M. le leader du gouvernement, est-ce que vous avez l'intention de laisser le temps que vous voulez? Est-ce que...

M. Tanguay : ...sans débat, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, voilà. Alors, quand on a un adjoint, ça permet de telles contributions.

Mise aux voix

Alors, est-ce que cette motion est adoptée, tel qu'indiqué, sans débat?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, la motion est adoptée, et, puisqu'elle est adoptée, nous allons observer une minute de silence, compte tenu du caractère de cette motion.

• (15 h 9 — 15 h 10) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci. Veuillez vous asseoir.

Avis touchant les travaux des commissions

Et je cède à nouveau la parole à M. le leader adjoint du gouvernement... Si vous voulez demeurer, ça va durer une seconde ou deux de plus, alors... pour éviter le brouhaha, pour terminer ça dans l'ordre. Alors, M. le leader adjoint du gouvernement, à vous.

M. Tanguay : Oui. Merci, M. le Président. Alors, j'avise cette Assemblée que la Commission des institutions complétera l'étude des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Sécurité publique aujourd'hui, après les affaires courantes pour une durée de trois heures, à la salle de l'Assemblée, nationale, et procédera à l'étude du volet Réforme des institutions démocratiques des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Conseil exécutif aujourd'hui, de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dès maintenant, pour une durée de trois heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

Cette même commission entreprendra l'étude des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Transports, Mobilité durable et Électrification des transports aujourd'hui, de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des relations avec les citoyens procédera à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Conseil exécutif aujourd'hui, à compter de 15 h 30, pour une durée de deux heures, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de l'aménagement du territoire procédera à l'étude du volet Habitation, Régie du logement des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Affaires municipales et Occupation du territoire dès maintenant, pour une durée de trois heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude du volet Économie des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Économie, Science et Innovation aujourd'hui, de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle du Conseil législatif;

Et finalement, M. le Président, la Commission de la culture et de l'éducation poursuivra l'étude du volet Enseignement supérieur des crédits budgétaires 2018-2019 du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur aujourd'hui, de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle de l'Assemblée nationale. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, je vous remercie, M. le leader adjoint.

Nous en sommes maintenant à la rubrique Renseignements sur les travaux. Est-ce qu'il y en a? Je n'en vois pas.

Ajournement

Alors, puisque nous sommes à la période de l'étude des crédits budgétaires et que, conformément aux dispositions de l'article 282 du règlement, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires courantes, je lève cette séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, mercredi 25 avril 2018, à 9 h 40. Les travaux sont ajournés.

(Fin de la séance à 15 h 13)